

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **jeudi 26 septembre 2024**
L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre
À 14 heures 00

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 11

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Irène DUPLAN, Madame Magali ROUX, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Eliette MAUTREF, Madame Martine VERNHES, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Monsieur Christian JANOT

ABSENTS :

Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Denis GIROMINI, Madame Catherine CERVONI, Monsieur Jean-Christophe MERLE

POUVOIRS :

Monsieur Alain ROUSSET donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS

N°05_260924

Objet : Définition des Sujétions particulières

Date de la convocation : 20/09/2024

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Claudine JAILLET est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20240926-260924_05-DE
Reçu le 03/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
03/10/2024

Délibération n°05_260924 :**Objet : Définition des Sujétions particulières****Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL**EXPOSE :**

La délibération n°07-141221 du 14 décembre 2021 a approuvé les modalités d'application des 1607 heures de travail au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

Il a été ainsi validé le principe de sujétions particulières, par un protocole relatif à l'organisation du temps de travail venu préciser la déclinaison du temps de travail par cycle de travail, appliquée au sein des services de l'Établissement.

Après analyse des cycles de travail de l'ensemble des services du C.C.A.S., il est possible aujourd'hui d'actualiser la liste des emplois éligibles aux sujétions particulières.

Selon leurs contraintes effectives, les sujétions spécifiques liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent, peuvent permettre à l'organe délibérant, de réduire la durée de travail en deçà de 1607 heures pour tenir compte des contraintes particulières auxquelles sont soumis certains agents publics.

Cette délibération propose de consolider l'ensemble des emplois qui peuvent, au regard de la nature des missions et/ou des cycles de travail, bénéficier de sujétions ouvrant droit à des jours de réductions du temps de travail qui impactent ainsi le temps annuel de travail des agent concernés, dans la limite de 1547 heures.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la loi du 06 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique et notamment son article 47,

VU la délibération n°07-141221 du 14 décembre 2021 portant approbation des modalités d'application des 1607 heures de travail et du règlement intérieur,

CONSIDÉRANT les facteurs de risques et les seuils d'exposition définies par le Code du Travail

CONSIDÉRANT que l'Établissement souhaite reconnaître la pénibilité de certains fonctions,

PROPOSE :

ARTICLE 1 : de MODIFIER la liste des missions permettant l'octroi des sujétions particulières du point 6 : Sujétions particulières de la délibération n°07-141221 du 14 décembre 2021 portant approbation des modalités d'application des 1607 heures de travail et du règlement intérieur,

ARTICLE 2 : de MODIFIER la nouvelle liste des missions et des cycles de travail permettant l'octroi de jours de réduction du temps de travail comme suit :

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20240924-PROV-05-DE
Reçu le 03/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
03/10/2024

PÔLES	SERVICES	FONCTIONS	TEMPS DE TRAVAIL *	MOTIFS	CATÉGORIE ACTIVE*	Nombre de jours
GÉRONTOLOGIE	SSIAD	Aides-soignantes	4	Samedi / Dimanche	4	8,5
	Résidence Autonomie	Cantinière	4	Samedi		4
		Surveillantes	4	Nuit		4
		Agent d'entretien / restauration	4	Horaires décalés		4
AFFAIRES GENERALES		Agent d'entretien	4	Horaires décalés		4

* exprimé en jours

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20240926-260924_05-DE
Reçu le 03/10/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,E,C=FR
03/10/2024